

Compte-rendu du Conseil de l'UFR des Sciences de Santé Séance plénière du mardi 27 juin 2023

Présents : Victorin AHOSSI, Claude-Henri CUNIT, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, David ERIMUND, David GUILLER, Caroline HOUTMANN, Agnès JACQUIN, Eric LESNIEWSKA, Marc MAYNADIÉ, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Frédéric PELLERIN, Jean-Charles SCHIFERDECKER, ;

Via Teams : Vanessa COTTET, Herve DEVILLIERS, Philippe FAGNONI, Gérard GERMOND, Héloïse HEULIN, Jean Marie HEYDEL, Yamina KROUK, Thomas MOUILLOT, Lucie PORTERET, Jean Pierre QUENOT, Maxime SAMSON, Christine TOURNAY ;

Excusés : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Guillaume BELTRAMO, Florence BOUYER, Anaïs CARNET, Amandine CHIRADE, Laurence DUVILLARD, Marjolaine GEORGES, Marie-Pierre GUENFOUDI, Cyprien GUILLOT, Carine HENRIOT, Céline LAURENT, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Françoise TENENBAUM ;

Absents : Dimitri CHESNEAU, Jean-Jacques COIPLÉ, Valentin DERANGERE, Géraud DUCOIN, Mathis FOURCHE, Anaïs GOUTERON, Philippe GUERIT, Didier HONNART, Gautier HUREAU, Mai-Li LADRANGE, Romane LARIVE, Lucie LIGIER, Anaïs LOUISET, Romane PHILIPPOT, Katia MAZALOVIC, Hugo MOREY, Marie-Catherine MORGANT, Thierry MOULIN, Valentine REMY, Alexia ROULAND, Maxence ROULLIAT, Angela STRATAN, Claire TINEL, Catherine VERGELY-VANDRIESSE, Maeva WENDREMAIRE, Alexis SIMONOT, Pierre VANDERMAESEN, Camille VERGNON, Narcisse ZWETYENGA.

Procuration : Pablo ORTEGA-DEBALLON à Laurence DUVILLARD

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 avril 2023

II- INFORMATIONS GENERALES

- Décrets et Arrêtés
- Résultats des Passerelles
- Compte-rendu de la réunion Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

III- FINANCES

IV- SCOLARITE

- Compte-rendu du comité pédagogique de Maïeutique
- Compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie
- Compte-rendu du comité pédagogique d'Odontologie
- Compte-rendu du comité pédagogique de Médecine

V- ONDONTOLOGIE

- Dossier PAST - Candidature du Dr Alexandre Vicchio

VI- ECOS nationales

VII- UMDPC (Claude-Henri CUNIT):

- Création d'une Formation Courte (FC) correspondant à un module complémentaire au DU IST
- Refonte du DU RENFORT qui devient le DU FARES
- Transformation du DIU Kinésithérapie et Réhabilitation Gériatrique (KRG) en un DU et ajout d'un module.
- Refonte du DIU Le sommeil et sa pathologie
- Modifications apportées au DIU Dermatologie pédiatrique

VIII- Nouvelles chartes des facultés – Auto-évaluation

SEANCE RESTREINTE

- I. Validation du classement des candidats sur les postes de Maitres de Conférence Associés (MAST) (M. LESNIEWSKA)**
- II. Demande de mobilité**

La séance, en présentiel en R01 et en visioconférence par Teams, est ouverte à 17h05 par le Professeur MAYNADIÉ.

Il annonce le départ de Céline Ribes pour la région au 1^{er} septembre.

I – Approbation du compte-rendu du conseil d’UFR du 22 mai 2023

Monsieur Maynadié indique que le compte-rendu du conseil d’UFR du 22 mai ne sera pas approuvé au cours de cette séance car il n’a pas été diffusé. Son approbation sera examinée lors du conseil de septembre.

Le Doyen donne les dates des EDN, qui se tiendront du 16 au 19 octobre 2023. Il veut que la scolarité communique dès maintenant les dates des EDN aux personnels hospitalo-universitaires, en précisant qu’ils ne peuvent pas prendre de congés sur ces dates ou devront se faire remplacer.

II – Informations générales

1) Décrets et arrêtés

○ Textes.

Arrêté du 14 avril 2023 portant ouverture de la première session des épreuves dématérialisées nationales donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l’année universitaire 2024-2025 (NOR : SPRN2312392A)

- Période d’inscription fixée du 1er au 30 juin 2023
- 1^{ère} session les 16 et 17 octobre 2023 et le 18 octobre matin pour la LCA
- Session de rattrapage en cas de besoin le 19 octobre matin et si nécessaire après-midi
- Envoi des fichiers au CNG par les facultés pour le 13 juillet 2023. La procédure pour les candidats hors France et inscrits en avant-dernière année de formation médicale dans un Etat de l’Union européenne, de l’EEE, la Suisse et Andorre sont décrites au paragraphe III.

Décret n°2023-447 du 7 juin 2023 relatif à l’exercice de la profession de médecin par les étudiants en troisième cycle de médecine dans les spécialités cardiovasculaire et endocrinologie diabétologie nutrition et modifiant l’annexe 41-1 mentionnée à l’article D. 4131-1 du code de la santé publique (NOR : SPRH2313398D)

- **Publics concernés** : étudiants de troisième cycle en médecine, médecins.
- **Objet** : modifications des dispositions réglementaires applicables à l’exercice par les étudiants de troisième cycle de la profession de médecin comme remplaçant ou adjoint d’un médecin.
- **Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.
- **Notice** : le décret met à jour les conditions d’accès dans lesquelles les étudiants en troisième cycle de médecine qui suivent les spécialités « médecine cardiovasculaire » et « endocrinologie, diabétologie et nutrition » sont autorisés à exercer la médecine en qualité de remplaçant ou adjoint d’un médecin, dans le cadre de la réforme du troisième cycle des études de médecine.

Arrêté du 30 mai 2023 portant accréditation de l’université d’Orléans en vue de délivrer le DFGSM à compter de 2023-2024 et jusqu’à la fin de l’année universitaire 2028-2029

Le Doyen indique que cette ouverture va faire un appel d’air en termes d’enseignants de même que l’ouverture du 2^e cycle aux Antilles-Guyane.

Extrait du vote de l'Assemblée rejetant la restriction de la liberté d'installation des médecins dans le cadre de l'examen de la proposition de loi "Améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels"

Le Pr Vincent LISOWSKI, doyen de la faculté de Pharmacie de Montpellier a été élu à l'unanimité, le 7 juin 2023, à la présidence de la Conférence des doyens de Pharmacie, succédant ainsi au doyen Gaël GRIMANDI.

Arrêté du 19 juin 2023 publié au JO du 22 juin concernant le nombre d'étudiants à admettre en 1ère année des IFSI au titre de l'année 2023-2024

Le nombre maximum d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier pour l'année universitaire 2023-2024 est fixé à 38 162 et réparti selon l'annexe I du présent arrêté.

Bourgogne Franche Comté : 1 596 étudiants

Arrêté du rectorat portant composition du second collège de comité d'éthique, scientifique et pédagogique de la structure d'accueil des corps de l'université de Bourgogne - fait le 15 juin 2023

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article R. 1261-19

Vu le décret 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don du corps à des fins d'enseignement médical et de recherche.

- Nomination de **Léonard De Almeida Girod** comme VP université, chargé de mission dédié à la vie associative. Maxence Roulliat, Vice-Président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant, lui a ainsi confié certaines missions :
 - la participation à la construction d'un programme de formation pour les associations étudiants
 - la promotion des actions et projets de vie étudiante portés par l'université auprès des associations
 - la création de lien de proximité avec les associations étudiants et leur accompagnement dans le développement de leurs projets
 - la contribution à l'inclusion des associations dans les projets de l'université

Ces missions s'exerceront sur le site dijonnais et les cinq sites territoriaux.

- **Revue présumées non prédatrices**

La conférence des Doyens, sous l'impulsion du Doyen Riou, conduit une action pour lutter contre les revues prédatrices (celles-ci démarchent les hospitalo-universitaires, les font payer et ne suivent pas les recommandations internationales des éditeurs de revues scientifiques et ont comme priorité le profit réalisé au dépend de toute considération de qualité de ce qui est publié. Il s'agit d'établir une liste des revues « correctes », liste qui n'est ni exhaustive, ni parfaite. Il est fortement recommandé d'éviter de publier dans ce genre de revues.

Cette action est menée au niveau de l'UE. En effet, le code européen de conduite pour l'intégrité de la recherche condamne la participation à l'activité de ces revues ou le fait de les citer en référence dans un article.

Il existe une liste de critères pour déterminer ce qu'est une revue prédatrice. La conférence des Doyens de Médecine et le CNU Santé ont élaboré une liste non exhaustive de près de 3 400 revues non prédatrices, liste évolutive dans un sens comme dans l'autre. Une adresse mail dédiée a été mise en place Medecine-Revues-Recommandees@sorbonne-universite.fr

III - Statuts et convention.

STATUTS

La modification des statuts de l'UFR est rendue indispensable par l'ouverture de la circonscription odontologie en septembre 2022.

Le projet de répartition numérique des enseignants et des étudiants au titre de chaque circonscription est adopté à l'unanimité.

Les 8 personnalités extérieures ne permettent pas d'assurer la représentation de chacun des Ordres concernés. Le Doyen propose de convier le président de l'ordre des chirurgiens-dentistes en tant qu'invité permanent.

Les propositions de modifications présentées sont validées à l'unanimité.

CONVENTION CADRE de partenariat dans le cadre de l'action de prévention bucco-dentaire (*conf. annexe*)

Il s'agit d'une convention tripartite uB, CPAM et DSDEN21, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif M'T dents créé en 2007, lui-même inscrit dans le cadre du Plan de Lutte contre la Pauvreté. Les trois partenaires souhaitent collaborer à la mise en œuvre au niveau local de ce dispositif national de santé publique et de réduction des inégalités sociales.

L'objectif de la 1^{ère} année de partenariat est d'intervenir dans 17 écoles élémentaires et 35 classes de Côte d'Or.

Les actions de prévention seront réalisées au cours des années de DFGSO3 : action de sensibilisation à l'hygiène buccodentaire en milieu scolaire, de DFSO1 et 2 : actions de dépistage bucco-dentaire individuel en milieu scolaire, dans le cadre d'une UE optionnelle obligatoire, représentant 30 heures et 30 ECTS.

Marc Maynadié estime qu'il serait bien de proposer ce partenariat en priorité aux étudiants en santé. Il faudra pour cela attendre que toutes les promotions soient constituées.

Validation de la convention à l'unanimité.

IV - CHARTES

Charte de l'UFR des Sciences de Santé (*conf. annexe*)

Le Doyen présente aux membres du conseil la charte relative à l'indépendance de la formation médicale à l'égard des intérêts particuliers. Cette indépendance est un enjeu de santé publique, et l'encadrement dont bénéficient les étudiants doit leur garantir cette indépendance.

La charte prévoit que la faculté s'engage sur différents points : l'intégrité scientifique – la déontologie et l'éthique – la transparence et la déclaration des liens d'intérêt – l'environnement et la santé environnementale. Elle s'engage également sur les bonnes pratiques dans les relations avec l'industrie de santé : transparence et déclaration des liens d'intérêt – avantages et cadeaux ne peuvent être acceptés – bonnes pratiques pédagogiques (utilisations de la DCI) – exposition au risque de conflit d'intérêt.

Le non-respect de la charte est opposable à tous les acteurs au sein de la faculté. Les enseignants-chercheurs et étudiants peuvent se rapprocher du président de la commission de déontologie et d'intégrité scientifique du référent intégrité scientifique.

Notre UFR ne dispose ni de la commission de déontologie ni d'un référent, mais réunit tous les mois une commission de cumul, dont les résultats devraient être affichés sur le site.

Charte des associations étudiantes (conf. annexe)

Cette charte a été rédigée il y a quelques années à l'initiative des associations étudiants de l'UFR. Les bureaux de ces associations ayant changé et de nouvelles associations ayant vu le jour, elle est modifiée afin d'ajouter de nouveaux signataires et sera à nouveau signée lors de l'assemblée générale des enseignants en septembre.

Maxence Roulliat suggère que le Président de l'université et le Doyen la signent également.

V - FINANCES

Le Doyen annonce le départ de Frédéric Pellerin, qui rejoindra les services centraux (Pôle Finances) au 1^{er} septembre.

10 points étaient inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil (conf. annexe)

1. Avenant à la convention avec la société OGF pour le transport de pièces anatomiques d'origine humaine. Prolongation de la convention initiale + ajout de prestations en conséquence de l'évolution réglementaire.
2. Convention de reversement entre l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (UPVM) et l'uB à destination de l'unité EPICAD du LNC (UMR 1231). Financement dans le cadre du projet intitulé "Prévention primaire et promotion de la santé - Recherches sur le cancer en sciences humaines et sociales, Epidémiologie, Santé publique, Recherche interventionnelle". Soutien financier à hauteur de **47 520,00 €**.
3. Convention de reversement entre l'uB (plateforme CELLIMAP) et l'INSERM. Cofinancement à hauteur de **15 k€** dans le cadre de l'acquisition d'un équipement mutualisé.
4. Convention de reversement entre le CHU Dijon et l'uB pour l'acquisition d'un équipement informatique pour le docteur Maxime NGUYEN-SOENEN dans le cadre de ses travaux de recherche sur la caractérisation et le traitement de l'endotoxémie menés à l'uB au sein du LNC (UMR 1231). Les crédits utilisés pour ce reversement proviendront des crédits de recherche du service de l'anesthésie-réanimation du CHU Dijon.
Montant prévisionnel estimé à **5 679,64 € TTC**.
5. Contrat de prestation de service entre l'Université de Clermont-Auvergne, pour le compte du plateau technique 3D PRINT, et l'uB, pour le département d'odontologie. Réalisation de « Simulateurs dentaires Createeth » pour un coût total de **900,00 € HT**.
6. Convention de partenariat 2022-2025 relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'État en soins infirmiers et à la reconnaissance au grade de licence. Convention entre la Région Bourgogne Franche Comté, l'Université de Bourgogne, le Groupement de Coopération Sanitaire des Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Bourgogne (GCS IFSI) et l'Institut Régional de Formations Sanitaires et Sociales (IRFSS) de la Croix Rouge Française Bourgogne Franche Comté. Rémunération des prestations universitaires sur la base d'un forfait annuel de 90,00 € par étudiant(e) inscrit(e) + prise en charge des licences TEAMS destinées aux formateurs des IFSI hors uB (estimation à 10 k€ annuels).

7. Convention 2022-2023 de formation et de reversement entre le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Côte d'Or (CIDFF 21) et le Département Universitaire de Maïeutique. Reversement en conséquence de l'intervention de Mmes LAVERGEON et BONGARD dans l'unité d'enseignement "Dépistage et prise en charge des violences faites aux femmes" (UE 13 optionnelle) à hauteur de 3 heures équivalent TD + prise en charge des frais de mission éventuels.
8. Convention de formation et de reversement 2022-2023 entre la société "Charles RIGAUX" et le Département Universitaire de Maïeutique. Prise en charge de l'intervention de M. Charles RIGAUX dans l'unité d'enseignement Recherche (UE4) pour la direction de 5 mémoires pour un total de 30 heures équivalent TD + frais de mission éventuels.
9. Actualisation à compter du 01/09/2023 du coût d'utilisation de la licence du logiciel d'analyse FLOWJO dans le cadre des prestations de la plateforme CYTOMETRIE.
Tarif académique établi à **300,00 €** pour l'UMR 1231 et à **305,00 €** hors UMR 1231.
10. Don de **7 527,92 €** de l'*Association de Cardiologie de Bourgogne* en faveur du PEC2 aux fins de financement d'équipements informatiques.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

✓ **Innovative Drugs** (*conf. annexe*)

La problématique du financement se pose, et avec elle la reconduction à la rentrée de septembre 2023 (poursuite des actuels M1 en M2 et accueil de nouveaux M1).

Il y a des dépenses dans les 3 masses, environ 50 000 € par an. Sachant que des heures de vacation sont gérées en centrale, environ 10 000 € + ½ poste de secrétariat 17 000€.

Les droits d'inscription sont de 253 € par étudiants (l'uB a décidé il y a qq années de ne pas appliquer le tarif majoré aux étudiants étrangers).

Le Doyen fait état des éléments clés relatifs au master, adressés à sa demande par Bertrand Collin.

Un certain nombre de questions se posent.

Besançon pourrait-il en payer une partie ? Financement par la formation continue ?

Qu'est-ce que ça apporte à l'UFR d'avoir ce master ?

Monsieur Maynadié n'est pas favorable à partager les 2 années entre Besançon et Dijon.

Le Doyen estime qu'il n'est pas question de ne pas permettre aux inscrits en M1 à la rentrée 2022 de faire leur M2.

Un DU et 2 formations courtes ont été créés à la rentrée 2022, aucun inscrit.

Les enseignants titulaires de pharmacie effectuent environ 140HETD dans le master.

Une réunion sur le fonctionnement du master devra avoir lieu très vite afin d'envisager la rentrée 2023.

VI - SCOLARITE

1) Résultats PASS LAS

- Le processus est toujours en cours, compliqué. Il y aura une dérogation aux 50/50 mais le texte n'est pas encore paru. La bascule en 70/30 des places de LAS non attribuées vers PASS a été faite

de façon un peu hâtive, nous avons fait marche arrière du fait d'un recours et attendons la publication officielle pour procéder à la répartition.

Concernant la procédure de choix, malgré une vidéo réalisée par Jean-Charles Schiferdecker, 7 étudiants n'ont pas compris la procédure et prennent un temps ou à l'administration.

On constate une fois encore que Médecine et Odontologie font le plein mais pas les autres filières.

- Le TED demande un rajeunissement du système des colles, avec financement d'un nouveau lecteur optique pour que Nevers et Auxerre disposent du même matériel.
- 2) **Convention quadripartite odontologie Dijon, Besançon, Strasbourg et Nancy** : rebondissement du 26 juin, Strasbourg refuse d'être payé pour l'aide apportée aux deux nouvelles facultés de Dijon et Besançon, alors que Nancy l'exige. La décision a donc été prise d'établir deux conventions tripartites.

En termes de personnels, **Sophie Regard**, qui a réussi le concours de SAENES, sera nommée à la rentrée.

Un **prothésiste dentaire** est en cours de recrutement.

2) **Comité Pédagogique Pharmacie du 13 juin 2023** (*conf. annexe*)

Les points suivants ont été abordés :

Election de **Vincent Lisowski** à la présidence de la conférence des Doyens

Assises hospitalo-universitaires des 14 et 15 décembre 2023

Référentiel de compétences : transition écologique et santé environnementale à intégrer dans les études de Santé

Réflexion sur la **création d'un DES Pharmacie hospitalière pour les sapeurs-pompiers**

Création de deux DES courts en Officine et en Industrie et discussion sur la rémunération en 6^e année dans ce cadre.

DEUST/Licence professionnelle Préparateur en Pharmacie pour la rentrée 2024

Fiches métiers ONISEP en relecture par l'ANEPF

Demande d'augmentation du nombre de postes ouverts au DES de biologie médicale

Retour sur les points évoqués lors des comités précédents, retour sur les résultats provisoires PASS/LAS, retour sur les examens de PH2, PH 3 et PH 4.

Organisation de la **journée pédagogique** programmée au **8 décembre 2023**.

3) **Comité Pédagogique Odontologie du 23 juin 2023** (*conf. annexe*)

Les points suivants ont été abordés :

Comité de perfectionnement : à mettre en place à la demande de l'HCERES, instance qui doit se réunir une fois par an afin de veiller à l'organisation et au fonctionnement et de permettre à l'équipe enseignante de s'auto-évaluer. La date reste à déterminer mais les dates des comités pédagogiques 2023-2024 sont indiquées aux membres. La date d'un de ces comités coïncidera avec la réunion du comité de perfectionnement.

Bilan de l'année 2022-2023 : examens et résultats.

Les résultats sont meilleurs au S1 qu'au S2 du fait des TP, la moyenne de l'année est de 13,8/20, la 2^e session aura lieu le 11 juillet.

La problématique des **TP**, qui exige de la dextérité, n'est pas comprise par les étudiants de PASS au moment du choix de filière, il faudrait prévoir une réunion d'information à l'attention des étudiants de PASS sur le métier de chirurgien-dentiste.

Les **fiches filières et MCC** ont été validées par la commission de la pédagogie et la CFVU de l'université, reste leur validation en conseil d'administration en juillet.

Liste des UE optionnelles spécifiques ouvertes à la rentrée 2023. Les étudiants ont également accès aux UE optionnelles Médecine et à l'UE **Violences faites aux femmes** de Maïeutique.

Rentrée 2023-2024 le 1^{er} septembre, les créneaux pour les TP de DFGSO2 et 3 sont fixés dès à présent.

Convention quadripartite Dijon-Besançon – Nancy -Strasbourg : en cours, avec une problématique financière

Convention pour le matériel : en cours

Convention CPAM : en cours

Statuts de l'UFR modifiés du fait de la création de l'odontologie : passage en conseil d'UFR prochainement

4) Comité pédagogique Médecine du 22 juin 2023

Les points suivants ont été abordés :

Règle de compensation DFGSM

Examens du 2nd cycle

- Problématique des doublants de DFASM2 accédant en DFASM3 à la rentrée 2023-2024
- Adéquation EDN avec la note de 14/20 aux items de rang A pour les examens facultaires
- Création de l'UE 16 optionnelle ECOS « Intensifs »

Mise en place d'un enseignement « Simulation à l'annonce »

Charte Romain Jacob - UE pour le Handicap en 1^{er} Cycle

Evolutions envisagées pour l'UE 12 – DFGSM2 (2^e semestre)

UMDPCS

- Création du DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office
- Modification du DU Prévention et éducation en Santé (PREVEDUC)

VII – UMDPCS (conf. annexe)

- ✓ **Création du DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office**

Responsables : Victorin AHOSSI, Dr Arlette OUEISS, MCU-PH Nice Côte d'Azur

Date de mise en place : novembre 2023

Durée de la formation : 100 heures d'enseignement sur une année universitaire : 64 heures de théorie, 36 heures de pratique, organisées en 6 séminaires de 2 jours en présentiel ou en distanciel.

Public : Titulaires du diplôme français d'Etat de docteur en chirurgie dentaire spécialistes en Orthopédie dento-faciale - Titulaires du diplôme français d'Etat de docteur en chirurgie dentaire pratiquant l'orthopédie dento-faciale exclusive – Titulaires d'un diplôme étranger permettant d'exercer la chirurgie dentaire et l'orthopédie dento-faciale.

Validation par examen écrit et cas pratique

Droits pédagogiques : 8 000 €

Point d'équilibre : 3 apprenants – effectifs attendus : 15 en 2023, 20 en 2024 30 en 2025 et 40 en 2026 (40 étant l'effectif maximal).

✓ **Modification du DU Prévention et éducation en Santé (PREVEDUC)**

Responsable : Pr Christine BINGUET et Corinne L'HORSET de l'IREPS

Durée de la formation : 140 heures d'enseignement sur une année universitaire : 23 heures en e-learning, 110 heures en présentiel, 7 heures de stage d'observation

Public : Professionnels de santé (médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, diététiciens, kinésithérapeutes), professionnels du social et du médico-social (éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, chefs de service, psychologues,...), professionnels des structures, agences, collectivités, ayant des missions de prévention de santé, enseignants, formateurs et intervenants des instituts de formation dans le domaine sanitaire et social, internes en médecine et pharmacie

Validation de la formation : production écrite, validation orale, achèvement des modules sur la plateforme e-learning

Droits pédagogiques : 1 950 €

Point d'équilibre : 14 apprenants (effectif maximal : 20 apprenants)

Finances : Vote d'une subvention accordée par l'uB pour la prise en charge d'une inscription au DIU Echographie Clinique d'urgence de Bourgogne Franche-Comté de Sébastien JONQUET pour un montant de 1 400 € HT.

La création du **DU Orthodontie spécialisée en aligneurs in office** et la modification du **DU Prévention et éducation en Santé et la subvention pour prise en charge de l'inscription** sont validées à l'unanimité.

VIII – Evénements

- Le baptême de la 1^{ère} promotion des étudiants en Odontologie aura lieu le 5 juillet à l'UFR.
- La prochaine Assemblée Générale des enseignants aura lieu le 13 septembre, avec remise des prix et signature de la charte des associations étudiantes.
- Le 8 novembre aura lieu la 1^{ère} Journée des métiers médicaux. Cette journée se

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h58.